

La lettre de Catherine Di Folco Sénateur du Rhône



EDITO

Depuis l'été, les annonces se bousculent ...

Lors de l'examen du projet de loi de finances, nous avons rappelé que ce sont près de 30 milliards d'euros de dépenses ordinaires supplémentaires qui ont été annoncées. Soit, l'équivalent de 300 millions d'euros par jour depuis le mois de septembre.

Une méthode et un alourdissement de la dette jamais vus, dans un contexte budgétaire inquiétant, où la hausse sans précédent des dépenses côtoie l'absence d'économies avec l'abandon de la réforme des retraites.

Pour cette raison, nous avons décidé de ne pas adopter la première partie du projet de loi de finances pour 2022, impliquant de ne pas examiner les dépenses budgétaires et libérer l'ordre du jour parlementaire afin de débattre sur d'autres initiatives législatives.

Parallèlement, le variant Omicron arrive à grand pas aux portes de l'Europe et le Gouvernement a déjà déclaré présenter en toute fin d'année un projet de loi visant à remplacer le « pass sanitaire » par le « pass vaccinal ». A quelques mois de la prochaine élection présidentielle, nous serons pleinement mobilisés afin de débattre, dès le 5 janvier, des meilleures mesures à adopter afin de stopper l'évolution du virus tout en préservant l'équilibre vital de nos concitoyens. Nous souhaitons que l'action du Gouvernement ne soit pas « déguisée » et qu'elle réponde à des critères de transparence et de vérité.

Les travaux du Parlement étant suspendus jusqu'au 3 janvier, je vous souhaite à toutes et à tous, de très belles fêtes de fin d'année et vous présente mes meilleurs vœux pour la nouvelle année. Malgré la crise sanitaire qui perdure, que 2022, vous permette de réaliser au mieux tous vos projets.

Prenez soin de vous et de vos proches.

Catherine DI FOLCO

EN SÉANCE

PLF 2022 : le Sénat refuse de cautionner un budget de campagne électorale !



Chaque année, je suis rapporteur pour avis au nom de la commission des lois sur les crédits budgétaires alloués à la fonction publique. Cependant, cette année, mon rapport n'a été présenté qu'en commission sans pouvoir être examiné par l'ensemble des sénateurs. En effet, le Sénat a tiré la sonnette d'alarme, en refusant d'examiner la partie consacrée aux dépenses budgétaires.

Ce projet de loi de finances ne résulte pas exclusivement de la très grave crise sanitaire et économique que la France traverse, mais traduit aussi des choix budgétaires et fiscaux contestables du Gouvernement.

De nombreuses dépenses nouvelles ont été inscrites dans le texte voté par l'Assemblée nationale, poursuivant la politique du « quoi qu'il en coûte », indépendamment même des conséquences de l'épidémie de Covid-19, et conduisant à un niveau de dépenses élevé qui hypothèque l'avenir et obère les marges de manœuvre.

Par ailleurs, le Gouvernement a choisi de ne pas flécher une partie des recettes supplémentaires attendues de l'embellie économique vers le désendettement, qui atteint pourtant son plus haut niveau historique.

Le constat est malheureusement sans appel : avec 100 milliards d'euros de dérive de la dépense « ordinaire » (hors dépenses d'urgence et de relance liées à la crise) en 3 ans et 680 milliards d'euros de dette supplémentaire sur l'ensemble du quinquennat, la France est placée dans un risque systémique. Un retour de l'inflation, avec le risque de l'augmentation des taux pourrait provoquer une catastrophe.

Fort est de constater que l'Assemblée nationale n'est pas revenue, lors la nouvelle lecture du projet de loi de finances, sur l'essentiel des mesures et dépenses auxquelles le Sénat s'oppose et n'a pas modifié les grands équilibres et les orientations du budget pour 2022.

Le Sénat a toujours donné au gouvernement les moyens d'agir pour protéger les Français, en votant les budgets rectificatifs tout au long de la crise sanitaire mais cette fois-ci, la coupe est pleine !

Un compromis trouvé sur la responsabilité pénale et la sécurité intérieure



Le Sénat a adopté les conclusions de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur le projet de loi relatif à la responsabilité pénale et à la sécurité intérieure.

A cette occasion, je suis intervenue au nom du groupe Les Républicains en soulignant l'accord trouvé sur la possibilité - inédite - de poursuivre et de condamner celui qui se serait intoxiqué et aurait commis une atteinte grave aux personnes dans un état d'abolition temporaire du discernement. Cette évolution législative permet de répondre à la vive émotion suscitée par l'arrêt rendu par la Cour de cassation prononçant l'irresponsabilité pénale de l'auteur du meurtre de Sarah Halimi.

J'ai souligné que les membres de la commission mixte paritaire ont néanmoins pris soin d'apporter plusieurs garanties indispensables à cette nouvelle procédure, en particulier l'exigence préalable d'expertises psychiatriques contradictoires.

Par ailleurs, le volet sécuritaire de ce projet de loi comporte des avancées bien réelles. Il en est ainsi du renforcement du contrôle des armes au plan national, de l'accompagnement de la montée en puissance de la réserve civile de la police nationale ou encore du meilleur encadrement de la captation d'images par les forces de sécurité.

Mon intervention.

La retraite des conjoints d'agriculteurs enfin revalorisée



Le Sénat a adopté à l'unanimité la proposition de loi visant à assurer la revalorisation des pensions de retraites agricoles les plus faibles

Ce texte vise à revaloriser de 100 euros en moyenne par mois les plus petites retraites agricoles : celles des conjoints collaborateurs et des aides familiaux. Leur retraite mensuelle avoisine aujourd'hui 600 euros dans le meilleur des cas.

Plus de 210 000 retraités, dont 67% de femmes, pourraient être concernés au 1er janvier 2022.

Favoriser l'habitat en zone rurale, le Sénat assouplit les règles



Conscient que le droit de l'urbanisme, pensé pour les zones urbaines, fait peser sur les communes rurales des contraintes qui non seulement ne correspondent pas à la réalité de leur territoire, mais de surcroît entravent leur développement, le Sénat a adopté une proposition de loi pour territorialiser et assouplir ces règles.

Ce texte renforce les grands objectifs du code de l'urbanisme. Il vise améliorer la prise en compte, par les schémas de cohérence territoriale (SCoT), de l'objectif de développement rural et des spécificités des communes rurales

Il prévoit ensuite des dispositions particulières pour les « communes peu denses en déprise démographique », dont le territoire est principalement constitué de zones constructibles, un périmètre qu'il a trouvé plus adapté que celui des ZRR. Elles pourront bénéficier de règles spécifiques et déroger au code de l'urbanisme. Les intercommunalités pourront proposer au préfet de département une liste de communes peu denses concernées par les mesures d'incitation fiscale et d'assouplissement du code de l'urbanisme.

Afin de permettre aux communes qui ont un fort taux de vacance de renouveler leur parc de logements, les sénateurs ont étendu le dispositif « Denormandie dans l'ancien » en vue d'encourager la réhabilitation du bâti ancien pour la création de logements mis en location. Ce dispositif est étendu jusqu'en 2025.

Les Sénateurs ont décidé de renforcer l'article L.113-8 du code de la construction et de l'habitation pour protéger les agriculteurs déjà installés contre les recours abusifs pour troubles de voisinage. Enfin le texte consacre le « droit au logement » des agriculteurs sur leur exploitation en autorisant la construction de logements sur le périmètre ou « en continuité » de l'exploitation agricole.

[L'essentiel du rapport](#)

EN COMMISSION

La commission des lois examine les propositions de lois relatives à la protection des lanceurs d'alerte

L'objet de ces propositions de loi ordinaire et organique est de renforcer la protection des lanceurs d'alerte : il s'agit des personnes qui, dans l'intérêt de la société, signalent à une autorité compétente ou révèlent au public des informations sensibles, voire confidentielles, au risque de s'exposer à des mesures de représailles ou de voir leur responsabilité engagée.

Ces deux textes, dus à l'initiative du député Sylvain Waserman, visent principalement à transposer en droit français une directive européenne du 23 octobre 2019, mais ils vont au-delà de ce qu'exige le droit européen.

A cet égard, rapporteur au nom de la commission des lois, j'ai tenu à présenter des amendements ayant pour objet de parfaire l'équilibre entre, d'une part, la protection des lanceurs d'alerte et des personnes qui leur portent assistance et, d'autre part, la sauvegarde des secrets protégés et des intérêts matériels ou moraux des personnes physiques ou morales qui peuvent être injustement mises en cause par une alerte.

Le texte sera examiné en séance publique à la mi-janvier (mon [rapport](#)).

Le Sénat crée une commission d'enquête sur le système de santé et la situation de l'hôpital

Fort du constat que l'accès aux soins est devenu de plus en plus difficile pour tous, et partout. Que notre système de santé, centré sur des hôpitaux en extrême difficulté, ne produit pas un résultat sanitaire à la hauteur des dépenses de santé que la France lui consacre, le groupe les Républicains a demandé la mise en place d'une commission d'enquête.



Sa mission sera d'identifier les causes des dysfonctionnements de l'hôpital et de l'ensemble de l'organisation de la santé en France.

Une fois ce constat établi, elle devra formuler des propositions tendant à améliorer l'accès aux soins dans un souci de proximité, mais également répondre aux difficultés que connaît l'hôpital (situation des personnels soignants, place de l'université et de la recherche en son sein) et assurer une coopération efficace entre médecine publique et privée.

[Pour en savoir plus.](#)

LE SÉNAT VOUS DONNE LA PAROLE !

Organisation du système scolaire : élus locaux le Sénat vous consulte !

Le Sénat souhaite recueillir l'avis des élus locaux concernant l'organisation d'un système scolaire français dont ils sont devenus des financeurs et des acteurs majeurs depuis l'adoption des premières lois de décentralisation.

Les principales thématiques abordées dans cette consultation :

« Notre système scolaire répond-il efficacement aux spécificités des territoires ? »,

« Quel est l'état des relations entre les élus locaux et les services de l'État en général et de l'Éducation nationale en particulier ? »

Les résultats de celle-ci seront présentés le 26 janvier 2022 dans le cadre d'une « Agora » organisée au Sénat au cours de laquelle des membres de la communauté éducative, des représentants des collectivités et des experts seront invités à analyser les attentes des français vis-à-vis de l'école, à s'interroger sur ses missions et à débattre de la capacité du système scolaire à s'adapter à la diversité des territoires et des parcours.

[Cette consultation est ouverte jusqu'au 14 janvier 2022](#)

LA FÊTES DES LUMIÈRES AU SÉNAT

Cette année, ayant des engagements parisiens, j'ai passé le 8 décembre à Paris. Toutefois, j'ai tenu à poser des luminions sur la fenêtre de mon bureau au Sénat afin de célébrer la Fête des Lumières, cette belle tradition lyonnaise qui me tient particulièrement à cœur !



SUR LE TERRITOIRE



Vendredi 6 novembre
Inauguration de la Salle « Grange C. Henry » à Montromant.



20 novembre
Lancement de la souscription de dons pour sauvegarder les Tanneries Ronzon à Saint Symphorien sur Coise.



20 novembre Fête de la Sainte Barbe avec les Sapeurs Pompiers de Messimy.



28 novembre
Salon de l'Histoire et du Patrimoine à l'Initiative de l'ARAIRE, à Messimy.



10 décembre
Assemblée Générale de la Fédération Nationale des Centres de Gestion, à l'hôtel de Région AURA.



Laurence Reynaud
Collaboratrice basée en circonscription

Philippine van der Meulen
Collaboratrice basée à Paris

Cet email a été envoyé à @, cliquez ici pour vous désabonner.

Permanence parlementaire - Allée des Prés Rouets - ZA des Lats 69510 Messimy
Tél. 04 78 56 01 55 - c.di-folco@senat.fr - www.catherinedifolco.com